



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 29 novembre 2018

Communiqué de Presse

Réunion de la commission d'action contre les violences faites aux femmes

Madame la Préfète a réuni mardi 27 novembre dernier, la commission d'action contre les violences faites aux femmes pour un bilan de fin d'année.

En Dordogne, entre 2017 et 2018, le nombre de violences intra-familiales enregistrées est stable : 561 faits constatés pour les 10 premiers mois de 2018, contre 560 pour la même période de 2017.

En zone rurale, le nombre de victimes de ces violences est en augmentation de 5% (432 faits constatés contre 415 en 2017). Il convient de noter que le nombre de femmes victimes de ces violences intra-familiales est quant à lui en légère baisse de - 2.5% (339 FC contre 348 FC en 2017).

De même, le nombre d'intervention des gendarmes pour des différends ou violences au sein de la structure familiale est en diminution (- 3.75%, soit 769 interventions contre 799 en 2017).

En zone urbaine, une baisse du nombre de violences intra-familiales a été enregistrée entre 2018 (129 faits constatés) et 2017 (145 faits constatés). On constate néanmoins une disparité entre un secteur de Périgueux en forte baisse de - 26.8% et un secteur de Bergerac en hausse de + 20.8%.

D'une manière générale, la grande majorité des victimes de violences intra-familiales sont des femmes, même si on constate que la part des femmes victimes tend à baisser (78% en moyenne en 2018 contre 83% en 2017). En 2018, 2 hommes ont été tués en Dordogne.

Dans la plupart des cas de violences, l'alcool est un facteur d'aggravation tout comme l'usage de stupéfiants.

Les actions phares du 3^e plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes mises en œuvre en 2018 ont ensuite été présentées :

- **Un colloque** intitulé "Les violences sexuelles - *Définir, comprendre, accompagner* " organisé le 16 novembre 2018 à Périgueux. Il a réuni plus de 500 professionnels venus de toute la Dordogne mais aussi de Nouvelle-Aquitaine. Ce colloque avait pour objectif de mettre en œuvre l'axe 2 objectif 9 de ce 3^e plan départemental : « *renforcer le repérage des victimes de violences sexuelles et libérer la parole des femmes, notamment par la formation de professionnels* ».

Un magistrat sur la définition des infractions liées aux violences sexuelles, deux avocats sur leur rôle auprès des mis en cause et des victimes de violences sexuelles, un médecin psychiatre sur le psycho-traumatisme lié aux violences sexuelles sont intervenus lors de ce colloque.

- **Une expérimentation** sur l'aide à la mobilité des victimes de violences grâce à la signature d'une convention départementale est en cours de finalisation.

Elle consistera à mobiliser des taxis pour transporter des victimes, ne possédant ni moyen de locomotion ni ressources financières, vers un lieu d'hébergement d'urgence et/ou vers des rendez-vous dans le cadre des démarches d'accès à l'autonomie.

- **Un premier parcours de sortie de la prostitution** a été accordée par Mme la préfète sur proposition de la commission de lutte contre la prostitution le 1er août 2018, pour une durée de 6 mois.

Ce parcours repose sur un accompagnement social global et renforcé afin que la personne concernée puisse accéder à l'autonomie et à une formation professionnelle.

Annonces de Mme la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et du Premier Ministre

Lors de son allocution dans le cadre du 25 novembre 2018, Mme la Ministre, qui a rappelé le 1er anniversaire de la Grande cause du quinquennat, est revenue sur les **10 mesures phares** pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont le lancement de la **Plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles. Elle sera lancée ce mardi 27 novembre 2018 par le gouvernement.**

Le but de l'initiative permettra aux victimes ou aux témoins d'échanger avec un policier ou un gendarme spécialement formé pour les aider dans leurs démarches.

C'est le premier des jalons, technique et politique, pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles. Cette plateforme sera opérationnelle **24H/24 via le site service-public.fr.**

Au niveau national, en 2017,

- 219 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur partenaire ou ex-partenaire de vie sur une année
- Moins d'1 victime sur 5 déclare avoir déposé plainte
- 94 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année. Parmi elles, 65 000 déclarent avoir subi au moins un viol
- 1 victime sur 10 déclare avoir déposé plainte
- Plus de la moitié des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité sont mineures. Parmi elles, 8 sur 10 sont des filles

**Les violences sexistes et sexuelles sont intolérables
Dénoncer ne suffit plus, il faut désormais changer les comportements**

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
